



# SAINT-VERAND

Journal communal

MAI 2021

## UN VILLAGE EN MOUVEMENT



RETOUR SUR  
L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX  
ET DES PRIORITÉS

# SOMMAIRE

	LE BUDGET	3
	L'ANALYSE DE BESOINS LES PRIORITES DU MANDAT	4
	LA VIE SOCIALE ET LES SOLIDARITES	6
	LES DEPLACEMENTS	12
	LA SECURITE	16
	LE CADRE DE VIE	20
	LES COMMERCE ET CIRCUITS COURTS	24
	LES BATIMENTS, ESPACES PUBLICS ET L'ENVIRONNEMENT	26

RETROUVEZ-NOUS  
[www.saint-verand.fr](http://www.saint-verand.fr)



Journal Communal  
Mairie de Saint Vérand  
412 Le village  
38160 SAINT VERAND  
04 76 38 11 05  
[mairie@saint-verand-38.fr](mailto:mairie@saint-verand-38.fr)  
Responsable de la publication

Edité par Press Vercors sur  
papier recyclé

# EDITO



Dominique UNI  
MAIRE



Claude MULLER  
VICE-PRESIDENTE  
CCAS

Chers habitants,

Page après page, vous allez découvrir la restitution de l'enquête relative à l'analyse des besoins sociaux menée, dès la fin de l'année 2020, par le Centre Communal d'Action Sociale, en direction des habitants de la commune.

Cette enquête, dont le but était de recenser les besoins effectifs des Saint-Vérannais et de partager collectivement cet état des lieux a permis à l'équipe municipale de mettre en adéquation, pour les années à venir, ses grandes orientations politiques avec les attentes exprimées ou latentes de la population. Vous nous avez indiqué de nouvelles pistes à explorer et les points de vigilance à observer. Vous nous avez permis de mieux identifier les actions prioritaires à entreprendre.

Après un important travail de préparation, le budget primitif 2021 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Il traduit la volonté des élus de poursuivre la politique active d'investissement au service du cadre de vie et des équipements communaux tout en respectant les grands axes prioritaires dévoilés par cette enquête. Certes, les échéances de certains projets pourront parfois vous paraître lointaines mais il nous faut composer avec les capacités financières de la commune qui, malgré les aides du Département, de la Région et de l'Etat, ne sont pas extensibles.

Nous fêtons aujourd'hui notre 1<sup>er</sup> anniversaire et nous pouvons vous assurer que, malgré les conditions sanitaires difficiles, l'équipe en place a respecté ses engagements municipaux initiaux puisque beaucoup de projets sont aujourd'hui en cours de réalisation ou à l'étude. Saint-Vérand s'engage pour favoriser les déplacements doux, réduire encore plus ses consommations énergétiques, valoriser les produits locaux, offrir aux enfants des espaces scolaires rénovés et entourer nos aînés de toute l'attention qu'ils méritent... Toutes ces actions témoignent de notre réelle volonté d'œuvrer pour vous servir et défendre les valeurs de proximité et de convivialité auxquelles nous sommes fortement attachés.

Pour finir, nous adressons nos sincères remerciements à toutes celles et ceux qui, par leurs réponses, ont été force de propositions et nous exprimons le vœu, qu'avec l'été, disparaissent enfin ces temps anxiogènes que nous traversons depuis un an déjà !

# LE BUDGET DE LA COMMUNE

## BUDGET 2021

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020



#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### ● OPERATIONS DE L'EXERCICE



##### ● RESULTAT DE L'EXERCICE



#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### ● OPERATIONS DE L'EXERCICE



##### ● RESULTAT DE L'EXERCICE



##### ● RESULTAT CUMULÉ

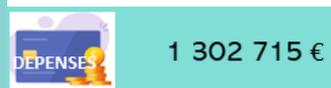
+ 653 295 €

POURCENTAGE D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION SUR SAINT VERAND



#### BUDGET PRIMITIF 2021

##### MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

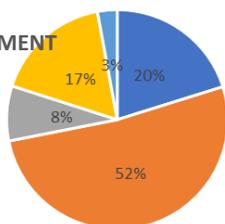


↳ Dont emprunt 300 000 €

##### MONTANT DU FONCTIONNEMENT



#### CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2020

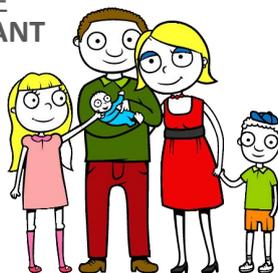


- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- REVERSEMENT TAXES ET DOTATIONS
- AUTRES CONTRIBUTIONS (Associations, SDIS, Elus, Zébulon, CCAS)

#### MONTANT DE LA DETTE PAR HABITANT

**574 €**

Au 1er Janvier 2021



#### MONTANT DES SUBVENTIONS ALLOUEES

**124 000 €**

ZEBULON, CCAS, ASSOCIATIONS, ECOLES

#### LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2021



RENOVATION DE LA CANTINE	260 000 €
COMPLEXE SPORTIF	155 000 €
VOIRIE	85 000 €
MATERIELS	55 000 €
ETUDE PISTES CYCLABLES	40 000 €
AMENAGEMENT CIMETIERE	20 000 €
LOCAL BOULES	20 000 €



# L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

UN DIAGNOSTIC RÉALISÉ  
AFIN D'IDENTIFIER LES  
BESOINS DE L'ENSEMBLE  
DE LA POPULATION

## ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

En s'appuyant sur des données socio-démographiques déjà établies (INSEE, données internes...), sur les partenaires institutionnels et sur les témoignages des habitants, l'Analyse des Besoins Sociaux produit un diagnostic qui a vocation à devenir un outil d'aide.

Il permet d'obtenir une vision globale des besoins de la population, qui pourront être mieux pris en compte dans l'élaboration des orientations communales.

### BESOINS SOCIAUX LEXIQUE

Les besoins sociaux sont des besoins légitimes, qui donnent lieu à une réponse publique. Ils sont le plus souvent classés en 3 catégories :

- ◆ Les besoins primaires indispensables à la survie : la nourriture, les soins ...
- ◆ Les besoins secondaires ou matériels : la mobilité, l'habillement, la sécurité ....
- ◆ Les besoins fondamentaux, qui relèvent de la socialisation, de la vie citoyenne, de la capacité à exprimer son avis.

## L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX, C'EST QUOI ?

Si ses contours sont loin d'être définis de manière précise dans la réglementation, l'Analyse des Besoins Sociaux est néanmoins une mission obligatoire pour tous les CCAS.

Elle doit intervenir dans l'année civile suivant le renouvellement du conseil municipal, conformément au décret n°2016-824 du 21 juin 2016.

Elle doit couvrir les besoins de l'ensemble de la population de la commune (familles avec ou sans enfant, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficulté...), et peut s'appliquer à plusieurs domaines : la santé, la petite enfance, l'enfance, la famille, l'âge, le handicap, l'emploi, le cadre de vie, la précarité...

## EN PRATIQUE A SAINT-VERAND

Pour mener à bien cette analyse, un questionnaire a été adressé à tous les foyers de la commune (questionnaire papier ou en ligne).

Outre l'expression des besoins sociaux, la commune a souhaité s'associer à cette démarche pour sonder les habitants sur les priorités du mandat et leurs souhaits d'être associés à des groupes de réflexion.

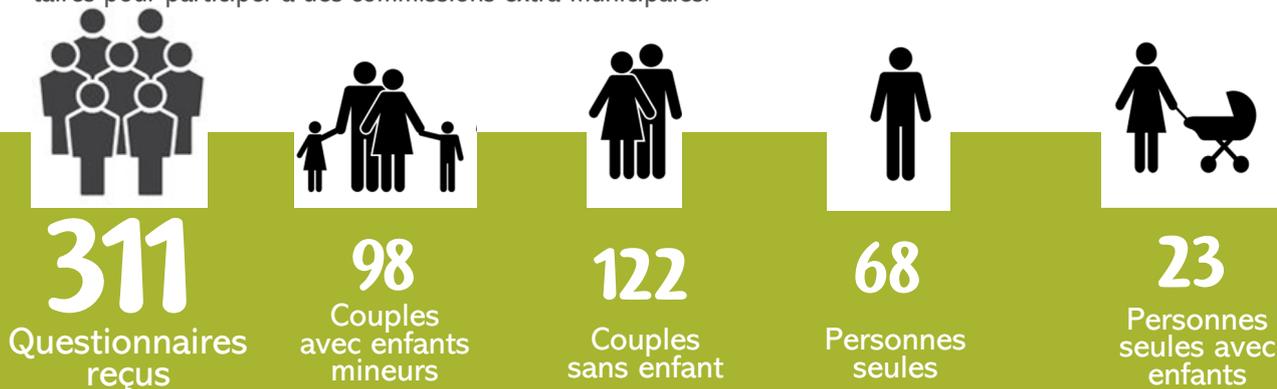
# LE QUESTIONNAIRE HABITANTS

En Octobre 2020, un questionnaire est distribué à l'ensemble de la population soit 736 foyers.

Ce questionnaire, anonyme, passe en revue les grands domaines tels que l'enfance, l'adolescence, l'habitat, les déplacements, la vie sociale, le cadre de vie.

Au total 311 réponses sont reçues correspondant à 42% des foyers. Le pourcentage s'avère plus important qu'en 2015 (155 réponses), et légèrement moins élevé qu'en 2018 (328 réponses).

Au total 36 personnes demandent à être rappelées par la Mairie et le CCAS et 34 habitants se portent volontaires pour participer à des commissions extra-municipales.



# LES PRIORITÉS DES HABITANTS

Pour sa 3ème édition d'ABS, 42% des foyers Saint-Vérannais se sont exprimés.

Leurs priorités pour ce mandat se déclinent en 6 grandes thèmes : l'action sociale, la mobilité douce, les commerces et circuits courts, la sécurité, la propreté, les bâtiments espaces publics.

C'est avec beaucoup d'investissement que chaque foyer a pu formuler ses besoins, partager ses propositions ou ses remarques, en souhaitant pour certains, poursuivre la réflexion par le biais de commissions extra-municipales.

Toutes les suggestions ou remarques ont été transmises aux commissions concernées.

Dépouiller ce sondage est toujours très enrichissant en termes de connaissances et de liens avec les habitants. Il permet aux élus de mieux les connaître, de mesurer les enjeux, les besoins et les problématiques de la vie quotidienne de chacun.





# LA VIE SOCIALE ET LES SOLIDARITES

La thématique « SOCIAL » est la priorité N°1 des foyers sondés. Ce terme recouvre diverses notions souvent différentes d'une personne à l'autre.

Dans une définition large, on peut l'entendre tout simplement comme étant l'existence des relations entre les humains.

La vie sociale rime avec la vie de la commune et la vie en société ; l'action sociale ou l'animation sociale se conjuguent avec le besoin de liens, de relations entre les habitants et l'envie d'agir ensemble ; l'aide sociale se rapporte à la notion de solidarité entre les membres d'une même société.

Ces différentes notions s'immiscent partout, dans tous les domaines de la vie de la commune et le sondage les aborde toutes à la fois : l'importance des liens sociaux, leurs déficits liés à la situation actuelle ; des difficultés de déplacements, de démarches dématé-



lisées, ou encore de travail scolaire....; des problématiques concernant l'habitat, le grand âge, le handicap et l'isolement.

## LA VIE SOCIALE A SAINT-VERAND

La commune de Saint-Vérand est une commune rurale qui connaît un vieillissement de sa population. Attractive, elle est un lieu de résidence prisée par les jeunes retraités, mais aussi par les jeunes ménages.

Les Saint-Vérannais sont, pour la majorité, bien intégrés et se plaisent sur la commune. Ils disent y vouloir construire leur vie et y rester le plus longtemps possible. La forte participation au sondage, l'enthousiasme, les nombreuses suggestions dans tous les domaines et la forte participation aux activités et manifestations organisées sur la commune, témoignent d'une dynamique forte et d'une vie sociale riche.



## DES CITOYENS ENGAGES

Conjointement aux choix des priorités soumis aux habitants, la municipalité a proposé à tous, la possibilité de rejoindre une commission extra-municipale pour travailler ensemble dans l'intérêt collectif.

Au total, 34 habitants se sont portés volontaires pour appor-

ter leurs contributions, dans différents domaines : social, travaux, sécurité, mobilité etc.

Malheureusement, la situation sanitaire a freiné cet élan de participation citoyenne qui s'esquissait. Certaines commissions ont pu intégrer des habitants en petit nombre dans leurs réflexions, d'autres envisagent d'organiser des rencontres dans les mois à venir.

Cette proposition est chère aux élus, qui souhaitent faire vivre la démocratie à l'échelle de la commune tout au long de leur mandat et à favoriser le partage d'expertise.

## MIXAGE CAFE, AUTOUR DES RENCONTRES, DES PROJETS CITOYENS ET DU LIEN SOCIAL

Interroger les habitants sur leur perception de la structure et les améliorations à apporter est fondamental pour ce lieu, qui se construit sur la base même des souhaits et des besoins des personnes qui le fréquentent.

La très grande majorité des foyers sondés connaît l'existence du Mixage Café ( 89%) et près de la moitié le fréquente.

Parmi eux, 54% sont des seniors retraités et des personnes vivant seules. Les personnes qui fréquentent le moins la structure ont moins de 60 ans ( 70%) et sont majoritairement salariés.

Les motifs de non fréquentation du lieu sont essentiellement liés au manque de temps et à une absence de disponibilité sur les horaires d'ouverture.

De nombreuses propositions de développement sont formulées tant au niveau des animations, du local que du fonctionnement.

►Plus de projets Éco-citoyens, solidaires, écologiques  
chantiers habitants, partenariats avec les associations.

►Plus d'actions enfance, petite-enfance, familles  
actions parentalité, interventions de professionnels enfance...

►Plus de rencontres intergénérationnelles

Animations. évènements convivialité, brassage du public, mixité homme-femme.

►Au sujet du numérique

cours d'informatique, accès aux droits, aide dans les démarches, coworking, pièce confidentielle...

►Plus de créneaux d'ouverture

week-ends, soirées...

►Plus de projets partenariaux

Avec l'école, Zébulon, les associations.

►Pour les activités

pilâtes, promenade, gym, bricolage.

►Au sujet des locaux

Manque de places, pièces supplémentaires, pièce bébés, pièce spéciale ados.

►Des activités culturelles ou artistiques

musique, cuisine, anglais, développement personnel...

### Paroles d'habitants

« Bravo pour cette initiative »

« Cela m'a permis de rencontrer plein de monde et d'avoir l'impression d'être reconnu dans le village »

« Attention de ne pas fonctionner en vase clos et de s'ouvrir aux nouvelles personnes »

« Il y a beaucoup de monde, bruyant »

« Faire une pièce de plus, il est déjà trop petit »

« Chouette pour les ados »

« Un lieu très important qu'il faut préserver »

« Super les matins poussettes, une bonne initiative ouverte aux parents qui travaillent »

« Un endroit chaleureux pour rencontrer d'autres parents »

« Je pense y aller plus tard dans quelques années »

« Je trouve cet endroit accueillant et magnifique ! »

« Un lieu qui fait la spécificité de la commune et qui commence à être bien connu partout, on peut en être fier »

« Une belle initiative qui permet de rencontrer beaucoup de monde, quand on arrive sur la commune, c'est très appréciable »

« Accueillant, convivial et efficace lors de mes passages liés à mon ordi ou mon smartphone »

« C'est un lieu important pour nous, qui permet de rencontrer des gens de tous les milieux et toutes les générations »



Le MixAge Café est un lieu intergénérationnel ouvert à tous les âges. Participatif, il a été créé en 2016 par et pour les habitants, suite à la 1ère analyse de besoins sociaux. Celle-ci révélait un fort besoin de lien social pour les habitants, dans une commune dépourvue de café et de lieu de rassemblement.

Créer un lieu type « maison des habitants », mêlant à la fois la possibilité de boire un café, de favoriser des rencontres intergénérationnelles, de pratiquer des activités et d'agir en tant que citoyens...voici en résumé les besoins formulés en 2015.

Aujourd'hui, le MixAge Café a 5 ans d'existence, il a été agréé « espace de vie sociale » par la CAF depuis 3 ans, et renouvelle cette année sa demande d'agrément, par la construction d'un nouveau projet social et d'une démarche de bilan des années écoulées.

Le sondage des habitants est précieux car il permet de mesurer l'intérêt d'un tel lieu et de travailler sur ses améliorations.

Pour ce faire, l'équipe du CCAS a organisé avec les habitants et les bénévoles plusieurs réunions de « dépouillement » du sondage, dans la perspective de remodeler le fonctionnement en adéquation avec les besoins exprimés.

Cinq Axes principaux sont actés, qui serviront de base à la mise en place d'actions : parentalité, adolescence, bien vivre ensemble, lieu ressource, développement durable.

Ce travail de bilan et de renouvellement de l'agrément se poursuivra jusqu'à l'automne.

## DES DIFFICULTÉS REPERÉES

Le sondage fait état d'un certain nombre de besoins : ainsi 26% des foyers interrogés disent rencontrer des difficultés dans leur vie quotidienne.

### L'ISOLEMENT

Un foyer sur 7 dit souffrir d'isolement et de solitude. Bien que toutes les tranches d'âge soient concernées, les plus âgés sont majoritaires.

Parmi eux, des foyers qui ne se déplacent plus ou qui sont fortement handicapés. Certaines personnes âgées suggèrent des visites à domicile qui seraient effectuées par les membres du CCAS ou des bénévoles.

D'autres évoquent leurs besoins de liens sociaux, leur impossibilité de se rendre au MixAge Café, faute de moyen de locomotion et souhaitent qu'on vienne les chercher.

### LA MOBILITÉ

La mobilité, dans le sens « possibilité de se déplacer en voiture », est un sujet abordé par 10% de foyers sondés. Confrontés à ce manque de mobilité et d'autonomie, l'accès aux soins, aux besoins alimentaires, aux sorties et aux loisirs sont compromis.



### L'ACCESSIBILITÉ, L'ENTRETIEN, L'ISOLEMENT GEOGRAPHIQUE

En toute logique, ce sont les foyers de plus de 76 ans qui expriment principalement des difficultés d'accessibilité et d'incapacité à faire face à l'entretien de la maison ou du jardin.

La vétusté et l'inadaptation du lieu de vie compromettent la santé et la sécurité des personnes âgées. Les chutes et les blessures sont très souvent liées à un accident domestique.

Ainsi, les travaux de rénovation ou l'aménagement du logement : dispositifs d'adaptation du logement, installation de barres d'appui, d'une salle de bain ou de toilettes adaptées..., permettent à la personne concernée de se protéger et répondent à son aspiration première : vieillir dans son logement.

Un grand nombre de dispositifs existe pour l'amélioration de l'habitat, la mise en accessibilité des logements etc, mais ces dispositifs restent méconnus et complexes.



Pour les habitants, il est difficile d'identifier les organismes compétents capables d'apporter une réponse adaptée à la perte d'autonomie, au besoin d'hébergement et à des informations spécifiques.



## DES DIFFICULTÉS LIÉES À L'HABITAT

15% des foyers sondés expriment leurs sentiments d'inconfort et d'insalubrité dans leur logement, principalement en location : bailleurs sociaux ou privés.

« Fenêtres perte de chaleur, en mauvais état, double vitrage inefficace car trop vieux, isolation déplorable »

« Logement pas assez isolé »

« Sensation de froid »

« Insalubrité »

« Manque de chauffage pas d'eau chaude l'hiver »

« Fissures un peu partout »

## UN MANQUE D'INFORMATIONS

Face aux difficultés quotidiennes rencontrées, les foyers sondés font prioritairement appel à leur entourage. Ils répondent ensuite ne faire appel à personne (31%) et un foyer sur 5 dit ne pas savoir à qui s'adresser.

Les institutions sont sollicitées en dernière position (11%). On constate donc que les foyers interrogés sollicitent davantage leur entourage que les institutions et associations.

Certains méconnaissent leurs droits, ne savent pas à qui s'adresser pour trouver de l'information, des conseils, quelque soit la tranche d'âge.

## LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Du fait de la perte d'autonomie et des mutations sociologiques (éloignement géographique des familles par exemple), certaines personnes âgées souffrent de solitude et d'un « mal-être » qui peut avoir des effets sur la santé psychique et physique (mal nutrition, dégradation des conditions sanitaires, dépression, suicide...). Rompre l'isolement doit donc devenir une priorité de la politique en faveur des séniors.

Par l'intermédiaire du MixAge Café, le CCAS développe des animations visant à favoriser les rencontres et les échanges. Ainsi, un certain nombre d'ateliers réservés aux séniors sont proposés : gym adaptée, bien-être, mémoire, philo, café gourmand etc.

D'autres, intergénérationnels, permettent à tous de venir quand ils le souhaitent sans inscription préalable, et de rencontrer toutes les générations lors de moments conviviaux.

L'offre d'animations et d'activités est plutôt bien pourvue sur la commune, qu'elle soit mise en place à la fois par le CCAS ou par les associations.

Cependant, toutes ces propositions s'adressent aux personnes valides, encore mobiles et ne prennent pas en compte les situations de perte d'autonomie des habitants qui ne sortent plus.

À plusieurs reprises, à la demande d'habitants, des bénévoles ou des salariés du Mixage Café sont allés chercher certaines personnes à leur domicile pour qu'elles puissent participer à une animation.

Mais cela reste insuffisant et ne répond que partiellement aux besoins exprimés.

C'est pourquoi, face à cette expression d'isolement et de solitude particulièrement importante, le CCAS a souhaité travailler sur le sujet en créant une commission spéciale « isolement », susceptible de proposer une offre d'accompagnement adaptée aux besoins et aspirations des personnes concernées.

La commission débute sa réflexion, les premières perspectives s'orientent sur des propositions multiples : liens téléphoniques, visites à domicile avec l'aide de bénévoles, informations, communication, liens avec les partenaires.



## UNE COMMISSION HABITAT

La commission habitat créée en 2019 a pour vocation de traiter les demandes en lien avec l'habitat : présélection des candidatures aux logements sociaux, précarité énergétique, problèmes d'accessibilité...

## FAVORISER LES LIENS

### UN ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

S'installer dans une nouvelle commune est toujours une expérience délicate. Que ce soit pour ses études, pour des raisons professionnelles ou au moment de la retraite, il n'est pas facile de faire ses marques en territoire inconnu, apprivoiser les lieux, reconstituer un réseau social.

C'est pourquoi la commission « **CULTURE ET LIEN SOCIAL** », composée à la fois d'élus, de membres du CCAS et d'habitants, a travaillé sur le sujet.

Il s'agit de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, de tisser des liens sociaux entre eux et les habitants déjà implantés, d'établir un contact avec les élus, les services, les associations. Pour ce faire, la commission a prévu une petite cérémonie annuelle d'accueil des nouveaux arrivants et également des bébés.

En complément, elle a élaboré un petit guide d'accueil mentionnant les informations utiles.

## SAINT VERAND

PETIT  
**GUIDE  
DU NOUVEL  
HABITANT**



Mairie de SAINT VERAND  
412 Le Village 38160 SAINT VERAND  
04 76 38 11 05  
mairie@saint-verand-38.fr  
www.saint-verand.fr

#### Ouverture

Lundi 13h30-17h  
Mardi 8h30-12h 13h30-17h  
Mercredi 8h30-12h 13h30-17h  
Jeudi 13h30-17h  
Vendredi 8h30-12h 13h30-17h  
Samedi 8h30-12h



La rencontre d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le  
**Dimanche 4 Juillet**  
à 10h30

sur la place du Marché.



## REpondre AUX NOUVEAUX BESOINS

L'amélioration des conditions de vie, le progrès médical et des techniques ont entraîné un accroissement historique de l'espérance de vie.

Saint-Vérand est marqué par ce vieillissement démographique et compte un pourcentage de séniors supérieurs à la moyenne de la communauté de communes SMVIC et à la moyenne départementale. En 2017, la part des personnes de plus de 60 ans représente plus de 32% de la population. La commune dénombre 559 personnes âgées de 60 ans et plus, dont 182 âgés de 75 ans et plus.

Cette proportion augmentera encore dans les prochaines années au vu de l'évolution des pré-séniors.

A la lecture des résultats, les problématiques liées au vieillissement sont de plus en plus prégnantes engendrant de nouveaux besoins spécifiques.

C'est la raison pour laquelle une COMMISSION SENIORS est mise en place depuis 2020, composée de membres du CCAS et d'habitants désireux d'apporter leur aide.

Dans le but de répondre aux besoins, elle organise des actions à destination des séniors, réfléchit à une organisation susceptible d'apporter des réponses lors d'événements exceptionnels : covid, événements climatiques... et répond aux demandes d'informations, de conseils et d'orientations en matière sociale.

## RENCONTRE



Avec

LE CCAS

### Quel est votre ressenti par rapport à cette priorité fortement exprimée par les habitants ?

La période que nous traversons bouleverse nos repères et nous fait prendre conscience de l'importance de la vie sociale, du lien et des rencontres.

Le sondage met en lumière une volonté certaine des habitants de vouloir s'impliquer dans la vie de la commune en tant qu'acteurs et d'y trouver des lieux d'échanges, qu'ils soient formels ou non.

En parallèle, certains de nos concitoyens rencontrent des difficultés marquées : isolement, accès au numérique, accessibilité, mobilité...

Les membres du CCAS ont ainsi à cœur de favoriser le bien vivre ensemble et à développer les solidarités sur la commune.

Par le biais de ses différentes commissions, le CCAS s'attache à être mobilisé sur tous les registres que recouvre la thématique sociale en collaboration avec les partenaires du Territoire.

## DEVELOPPER LA COMMUNICATION



**Il n'est pas toujours aisé de demander l'aide d'une institution, de trouver des réponses, de savoir quels organismes contacter...**

C'est pour cette raison que nous nous efforçons de multiplier nos vecteurs de communication, dans l'objectif d'être compris par le plus grand nombre, de diffuser des informations importantes (projets, droits, dispositifs) et d'informer de nos actions.

La refonte complète du site internet de Saint-Vérand offre à présent un accès rapide aux informations diverses de la commune mais aussi un lien vers les organismes compétents, pour les sujets ne relevant pas de la sphère communale.

La diffusion du journal municipal trimestriel permet d'informer sur les avancées des différentes commissions municipales, des travaux en cours ou à venir, des actions intercommunales et associatives et de transmettre les informations locales.

En parallèle, de nouveaux outils de communication sont mis en place pour une information plus réactive, complémentaire au panneau lumineux installé devant la mairie.

C'est ainsi que sont proposés aujourd'hui une « newsletter » de même que l'application « Panneau Pocket ».

→ **La Newsletter**, en libre accès à la mairie et au Mixage café, est envoyée par mail aux habitants qui en ont fait la demande auprès du secrétariat ou sur le formulaire ci-dessous : [https://webquest.fr/?m=91470\\_formulaire-de-collecte-de-donnees](https://webquest.fr/?m=91470_formulaire-de-collecte-de-donnees)  
Elle est aussi disponible sur le site de la commune.

→ **Panneau pocket** : cette application gratuite est téléchargeable sur smartphones et donne accès aux actualités de la commune en temps réel.



## LES DÉPLACEMENTS



La question des déplacements recouvre des réalités et des besoins bien différents selon les habitants.

Pour certains, les difficultés de déplacement sont liées à l'absence de véhicule ou à leur incapacité à utiliser leur voiture pour des questions de handicap ou de grand âge ; d'autres invoquent plutôt des contraintes de chaussée inadaptée, rendant difficiles les déplacements à pied, au sein de la commune avec une poussette, un fauteuil roulant... D'autres encore pointent la dangerosité de la route, pour rejoindre notamment la ville de Saint-Marcellin, qui ne permet pas des déplacements à vélo sécuritaires.

La présence de commerces essentiels de proximité localisés dans le centre du village permettrait effectivement les déplacements à pied et réduirait d'autant les trajets.

Un quart des habitants sondés met en avant les problèmes d'insécurité sur les routes et exprime fortement son souhait d'aménagement d'infrastructures permettant la sécurisation des voiries et des accès piétons.

Plus de la moitié des besoins exprimés concerne des aménagements relatifs à la mobilité douce, que ce soit pour des déplacements à pied ou à vélo.

Ces aménagements ne doivent pas être réservés uniquement au cœur du village (même si les flux y sont importants, en direction de l'école notamment) mais concerner également l'axe en direction des collège et lycée de Saint-Marcellin et celui en direction de Saint-Sauveur.

3 propositions d'amélioration, de niveaux très différents, sont avancées par les habitants : une offre de transport adaptée, la sécurisation des voiries et la mobilité douce.

### Paroles d'habitants

« Développer rapidement la voirie en intégrant des pistes cyclables et des chemins piétons sur toute la commune et jusqu'aux autres villages »

« Nous ne sommes pas en sécurité sur les trottoirs avec des enfants en bas âge »

« Les trottoirs ne sont pas adaptés, comme rue du stade, une poussette ne passe pas, les piétons ne sont pas protégés »

« Elargir les chemins piétons et améliorer leurs revêtements pour les fauteuils roulants, déambulateurs et poussettes »

« Revêtement en dur » « Difficile de se déplacer autrement qu'en voiture, trottoirs trop étroits, passage piéton pour traverser après l'église pour amener mes enfants à l'école »

« Améliorer les accès à vélo qui actuellement ne sont pas sécurisés pour aller vers Saint-Marcellin ou vers Saint-Vérand »

« Des chemins piétons sécurisés pour permettre aux enfants d'aller à l'école dans de bonnes conditions »

« Pas de vraies pistes cyclables, trop dangereux d'aller au collège en vélo.. »

### UNE PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE

Près de 10 % des foyers sondés déclarent rencontrer des difficultés à se déplacer dans la commune et en dehors : absence de véhicule, coût financier, problème de santé, grand âge...

Selon les intéressés, la mise en place du TIC (transport intercommunal) ne répond pas aux besoins. Il est plutôt attendu un transport à la demande et un service de livraison à domicile pour les courses et les médicaments, par exemple.

Ces difficultés empêchent principalement les besoins primaires (alimentaire et santé) et concernent en priorité la tranche d'âge la plus âgée.

Associée aux problèmes de déplacements, la question des ordures ménagères, du tri, de l'évacuation des déchets verts et des encombrants est également abordée.

### VERS UN TRANSPORT A LA DEMANDE



Notre commune a décidé de participer, dès sa création, au TIC (transport intercommunal) en partenariat avec les communes de Chatte et St Marcellin.

Ce service, gratuit aujourd'hui, permet de rallier les commerces et services de St Sauveur et St Marcellin

via des circuits et horaires définis en semaine sur notre commune.

Les habitants de St Vérand nous font remonter des besoins de davantage de souplesse.

Ainsi, toujours en collaboration avec les communes de St Marcellin et Chatte nous souhaitons faire évoluer le service vers un TAD (transport à la demande). Ces modes de transport existent déjà dans plusieurs collectivités de la Région.

Ce service sur-mesure s'adresse en général à des personnes à mobilité réduite ou à des personnes âgées. La personne réserve via une plateforme son trajet (date, lieux et horaires). Un véhicule vient la chercher. Les dessertes concernent principalement les commerces et services de proximité. Ce projet pourrait aussi intéresser d'autres communes rurales proches de St Marcellin. A suivre !



### LE SAVEZ-VOUS ?

#### SORTIR PLUS, UN SERVICE POUR PLUS D'AUTONOMIE

Avec l'âge, les déplacements et sorties sont plus complexes. Faire ses courses, aller chez le coiffeur ou à un spectacle, rendre visite à un ami, partir en balade... devient une tâche difficile pour certains dont la mobilité est réduite.

Agirc-Arrco "Sortir Plus" peut aider les seniors à continuer à profiter de la vie en leur offrant une certaine autonomie.

Ce service "Sortir Plus" est un moyen de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes de plus de 75 ans. Cette prestation leur offre un accompagnement pour des sorties du quotidien de leurs choix.

#### Comment cela fonctionne-t-il ?

Les chèques "Sortir Plus" permettent de payer uniquement ce service. Cela se fait par le biais d'un Chèque Emploi Service Universel (CESU) "Sortir Plus".



Chaque personne a droit à un **maximum de 3 chèques par année civile** d'une valeur de 150 € chacun, soit 450 € par an.

Les chèques "Sortir Plus" financent les **déplacements accompagnés des aînés**, jusqu'à 90 %. En effet, une participation financière est demandée pour ces chèques : 15 € pour le premier CSP, 20 € pour le second et 30 € pour le troisième.

#### RENSEIGNEZ-VOUS

Afin de recevoir un chéquier "Sortir Plus" et pour tous renseignements sur les organisations de sorties proches de la personne, il faudra contacter le numéro suivant : 09 71 09 09 71 (prix d'un appel local)

## ACTION MUNICIPALE



### UN PROJET DE PISTE CYCLABLE

**Depuis de nombreuses années, le projet d'une piste cyclable en bordure de la RD 518 entre le village de Saint Vérand et le giratoire dit « Daumont » de Saint Marcellin est envisagée.**

Ce projet de piste cyclable, inscrit déjà en 2003 dans le schéma directeur cyclable porté à l'époque par le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) est repris aujourd'hui dans celui en cours d'élaboration qui recouvre l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Par ailleurs, Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saint-Vérand avait déjà inscrit, dans son document un emplacement réservé, relatif à l'aménagement d'une piste cyclable en direction de Saint-Marcellin.

Ce projet de liaison douce, en sommeil depuis trop longtemps, nécessitera d'importants investissements, notamment liés au goulet d'étranglement et aux murs de soutènement formant la trouée de « Daumont », véritable point noir en termes de sécurité pour les piétons et les cycles, mais qui reste un passage obligé pour accéder directement à Saint-Marcellin.

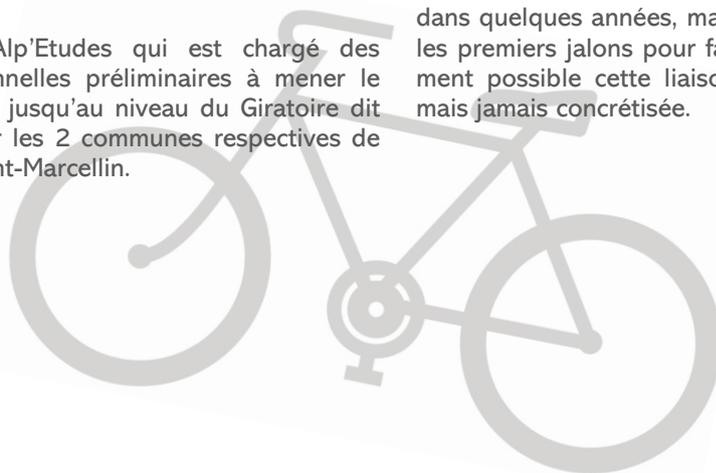
C'est le cabinet Alp'Etudes qui est chargé des réflexions opérationnelles préliminaires à mener le long de la RD 518 jusqu'au niveau du Giratoire dit de « Daumont » sur les 2 communes respectives de Saint-Vérand et Saint-Marcellin.

Suite à la réalisation du relevé topographique au mois de mars dernier, une première phase de l'étude sera présentée mi-mai au comité de pilotage regroupant les 2 communes et le Conseil Départemental, gestionnaire de la voirie départementale.

Cette étude préliminaire doit permettre, dans les prochains mois, d'arrêter les variantes possibles d'aménagement, en fonction du tracé et des contraintes techniques et financières, pour ensuite engager les négociations avec les propriétaires fonciers et les concessionnaires des réseaux.

La réalisation de ce projet d'ampleur considérable nécessitera un investissement important de la part des communes et des potentiels financeurs que sont le Conseil Départemental, la Région ou l'État.

Sa mise en oeuvre sera un travail de longue haleine, son aboutissement ne verra certainement le jour que dans quelques années, mais il faut aujourd'hui poser les premiers jalons pour faire aboutir le plus rapidement possible cette liaison, trop souvent évoquée, mais jamais concrétisée.



## RENCONTRE



Avec

## LA COMMISSION MOBILITÉ

### LA MOBILITÉ INTRA-MUROS FACILITÉE

Conscient que les aménagements existants restent insuffisants, un groupe d'élus a commencé un travail de cartographie des points noirs de la commune.

Plusieurs secteurs ont déjà été identifiés : rue du stade, RD centre village, parking école et liaison quartiers des charmilles ou des frênes, ou encore rue des peupliers en direction d'Intermarché.

Ce travail sera partagé prochainement avec les habitants qui se sont inscrits à la commission extra-municipale autour de la mobilité. Il servira à prioriser et planifier les travaux sur la durée du mandat.

Les aménagements envisagés doivent permettre à tous de circuler en toute sécurité : piétons, cycles, poussettes, fauteuils.

Ainsi il faudra revoir les revêtements des chaussées, la continuité et la largeur des voiries, le marquage et la signalétique. L'entretien à long terme de ces infrastructures doit aussi être réfléchi.

Enfin ces aménagements étant vite onéreux, il s'agira de monter des dossiers de financement pour bénéficier de subventions.

### Quel est votre ressenti par rapport à cette priorité fortement exprimée par les habitants ?

La mobilité est un des grands enjeux des prochaines décennies. Beaucoup de communes l'ont compris depuis plusieurs années déjà. Se passer de sa voiture pour se déplacer autrement, répond à l'exigence de transition énergétique.

La demande de mobilité douce avait déjà été exprimée lors des 2 précédents sondages effectués en 2015 et 2018.

En lien avec les attentes des habitants, le débat budgétaire au Conseil Municipal de décembre 2020 a pu intégrer ce projet.

Une commission mobilité s'est formée pour travailler à la fois sur la mobilité intra-muros et les liaisons vers St Marcellin.

Relever ce défi, imaginer une piste cyclable et piétonne de façon à ce que chacun puisse circuler librement et en sécurité nous réjouit, car il est en accord avec nos convictions.

Pourtant, nous savons que la « route » va être longue, avec de nombreuses études, des négociations avec les propriétaires et les autres collectivités et des dossiers de financements.



### UN PROJET DE CHEMINEMENT DOUX SUR L'ANCIEN CANAL

La rue du Moulin est située au pied de la rue du Faubourg Vinay et part en direction de l'ancienne laiterie Veyret-Veilleux. Elle a été baptisée ainsi en souvenir des moulins delphinaux, construits sur la rive droite de la Cumane. Ces moulins étaient alimentés par un canal de dérivation des eaux de la rivière « Cumane ».

Cette assiette foncière de l'ancien canal pourrait servir d'emprise à une liaison mode doux, car ce secteur présente une continuité douce avec peu de rupture de pente.

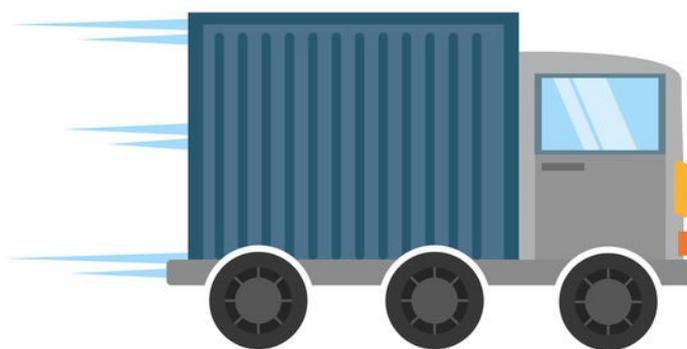
Cet itinéraire à valoriser serait le maillon manquant pour les déplacements doux ou de loisirs, entre les communes de Saint-Vérand et de Saint-Marcellin et viendrait, avec le projet de piste cyclable en direction de Daumont, compléter le maillage des modes actifs vers la ville centre.

La commune de Saint-Vérand a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude confiée au cabinet Alp'Etudes.

Cependant, le levé topographique n'a pas encore été réalisé et nécessitera des rencontres avec les propriétaires des terrains jouxtant cet ancien canal. L'étude préliminaire devrait permettre de vérifier la faisabilité technique et économique du projet.



# LA SÉCURITÉ



La question de la sécurité est une priorité importante pour les habitants sondés. Ainsi 1 foyer sur 6 l'évoque comme la priorité N°1.

Néanmoins il est très peu mentionné des problèmes de sécurité liés à la personne.

Au contraire les habitants soulignent le côté « quartier tranquille et bienveillant », la « Solidarité entre voisins », « Calme et à proximité du cœur de la commune, avec un accès facile aux services et aux commerces de Saint Marcellin et de Saint Sauveur ».

A l'inverse, la sécurité routière est la question centrale, quel que soit le lieu d'habitation. Elle prend plusieurs formes mais les concerne tous.

Outre les problèmes locaux de vitesse excessive, la synthèse des questionnaires fait apparaître des problématiques très diverses.

## Paroles d'habitants

« Insécurité liée aux excès de vitesse et au manque d'aménagement de trottoirs qui relient le village. C'est beaucoup trop étroit et les camions nous frôlent à vive allure »

### RD ST MARCELLIN/VARACIEUX

« En bordure de la RD, les camions et voitures ne respectent pas tous les 80km/h malgré les panneaux de signalisation »

« Bruit très tard le soir, très tôt le matin, pollution, danger »

« Entrée dans le village en venant de st Marcellin, les voitures roulent extrêmement vite, très dangereux pour sortir de la maison »

« Nous remarquons que la RD en direction de Varacieux est très fréquentée notamment par des poids lourds. Plusieurs fois nous avons été proches d'avoir un accident à cause de la vitesse excessive »

« Daumont, dangereux pour les vélos avec fort trafic »

**STADE** « nuisance : le bruit de la rue du stade presque une départementale »

**FRENES** « Voirie en mauvais état »

### CARREFOUR PERTUZOU/RD

« Le carrefour Pertuzou/RD est très très dangereux. La circulation est très dense et les voitures vont très vite », « faible visibilité », « danger pour tourner à gauche »

### PLATEAU EN VENANT DE TECHE

« trafic de plus en plus important » « route étroite », « difficultés de croisements »

## → SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES HABITANTS SONDES



### CHICANES, DOS D'ANE

Installer davantage d'obstacles pour casser la vitesse en certains points stratégiques ou dangereux dans la commune.

### RADAR, CONTRAVENTION

Verbaliser les véhicules les plus dangereux qui ne respectent pas la limitation de vitesse.

### RD ST MARCELLIN/VARACIEUX

Réduire le trafic routier notamment les camions (limitation des tonnages, transport uniquement local). Avoir des chicanes aux deux entrées de la commune.

### VOIRIES

Refaire certaines portions en mauvais état. Investir davantage dans les voiries de quartiers. Réfléchir au sens de circulation dans certains quartiers. Faire des zones de croisement sur le plateau. Reprise des voiries privées de certains quartiers.

### CHEMINS PIETONS

Revoir la qualité des chemins piétons et leur continuité (largeur, entretien, éclairage, sécurisation, bande de roulement..) pour utilisation possible à pied, poussette et vélo. Mettre en place un circuit en bord de Cumane tout piéton.

**MALADIÈRE** « Accès commerces pas assez sécurisés », « la circulation routière à l'angle de la rue des peupliers », « allée des tilleuls : non respect de la limitation de vitesse »

**CHEMINS PIETONS** « Pas de balisage », « Chemins ruraux pas toujours entretenus », « Pas de réel Chemin piéton tranquille de Saint-Vérand à St Marcellin »

## RENCONTRE *Avec* LA COMMISSION TRAVAUX

### Quel est votre ressenti par rapport à cette priorité fortement exprimée par les habitants ?

La commission travaux joue un rôle essentiel au sein de la commune.

Composée d'un nombre important d'élus, c'est elle qui réfléchit et organise les travaux de maintenance des bâtiments communaux, d'entretien des voiries et des espaces verts, prévoit et estime les investissements nécessaires à l'amélioration des services à la population, au fonctionnement et aux mises aux normes des équipements. Elle assure aussi le suivi des chantiers en cours et gère le travail des agents techniques municipaux de même que le parc de matériel nécessaire au fonctionnement des services techniques.

Les petits villages ne sont pas épargnés par les problèmes de circulation, notamment ceux liés à la vitesse.

Ce sondage met en lumière des besoins conséquents que nous nous efforçons de prendre en compte, dans la mesure de nos possibilités budgétaires.

Cependant, certaines demandes, bien que légitimes, qui concernent notamment des aménagements de sécurité, ne sont pas du seul fait de la commune. Il nous faut composer avec les réglementations imposées par le Département.

De plus, les besoins exprimés peuvent très vite engendrer des dépenses très élevées que le budget municipal ne peut absorber de manière spontanée.

Par contre, concernant les constats relatifs à la vitesse excessive **« Que faire pour inciter les automobilistes qui traversent le village à lever le pied ? »**

Un certain nombre de situations pourraient déjà être résolues par notre capacité à vivre en collectivité et notre civisme, en commençant par adopter des comportements qui ne mettent pas en danger la vie d'autrui !



Le radar de la commune a enregistré, en pleine journée, des véhicules à plus de 100 km heure sur des secteurs limités à 50.

Il en est de la responsabilité CITOYENNE de chacun ! Tous, nous devons reconsidérer nos comportements ! La vie est bien trop précieuse ! Nos agissements ne doivent pas occasionner des drames irréparables !



## AMELIORER LA SÉCURITÉ DES VOIRIES

Afin de répondre à certaines demandes de riverains jugées prioritaires, quelques aménagements ont été récemment créés : nouveau passage piéton, marquage au sol et quilles installées au niveau de l'église et en direction de l'entrée Nord.

Grâce à l'aménagement en 2019 du plateau surélevé (carrefour de la route de Murinais), l'entrée nord du village paraît plus sécurisée.

Côté sud, il sera rapidement proposé au Conseil Départemental d'installer, de manière provisoire, des chicanes pour ralentir la vitesse. Mais, à plus long terme, un aménagement d'ensemble du secteur sera envisagé, en lien avec la future piste cyclable en direction de St-Marcellin.

Enfin, rue des peupliers, des aménagements sont prévus entre les carrefours rue des acacias et route du Barret pour « freiner » les véhicules et sécuriser les riverains.

D'autres aménagements plus ponctuels (quille, marquage et ralentisseurs) sont prévus sur certains secteurs jugés accidentogènes.

Néanmoins, il ne sera pas possible d'installer sur les 45 km de voiries communales, des dispositifs permettant de réduire la vitesse de quelques conducteurs irresponsables car il nous faut maintenir de la fluidité dans la circulation, prendre en considération les déplacements des véhicules de fort gabarit (engins agricoles et camions de livraisons) et ne pas sous-estimer les nuisances sonores engendrées par de tels dispositifs.

## LA VOIRIE COMMUNALE

Deux catégories se distinguent suivant leur destination fonctionnelle :

### ● LES VOIES COMMUNALES

Ce sont des voies publiques appartenant à la commune mais affectées à la circulation d'intérêt général. Elles ont fait l'objet d'un classement ayant constaté leur appartenance au domaine public. Elles constituent ce que l'on appelle le domaine public routier communal.

Elles sont imprescriptibles et inaliénables et leur entretien est une dépense obligatoire à la charge de la commune.

### ● LES CHEMINS RURAUX

Ce sont des chemins appartenant à la commune, affectés à l'usage du public mais qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils n'appartiennent donc pas au domaine public mais au domaine privé de la commune. Leur entretien n'est pas obligatoire.



## LE SAVEZ-VOUS ?

A Saint-Vérand, ce sont quelques 45 km de voiries communales qui sillonnent la commune.

Un programme d'entretien est inscrit chaque année au budget suite à un travail de relevé qui permet de définir les sections à traiter en priorité et de réfléchir aux solutions techniques à apporter aux problèmes rencontrés. Le budget alloué à ce programme s'élève à 50 000€.

Les petites opérations de maintenance curative, souvent urgentes, sont réalisées par les 4 agents techniques. Pour les opérations de rénovation plus importantes, la commune fait appel à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.

La voirie reste donc un domaine de compétence important pour notre commune et les enjeux relatifs à son entretien sont significatifs, tant sur le plan financier que sur les aspects qualité, confort et sécurisation du domaine public viaire.





## ➤ DES SERVITUDES

La voie communale est constituée de la **chaussée** mais aussi des **dépendances** ou éléments indissociables de la voie (talus, accotements, fossés, trottoirs, murs de soutènement, bornes, panneaux de signalisation...).

La mairie se doit d'entretenir la voie publique (réalisation de travaux lourds, nettoyage, remise en état, déneigement, entretien des trottoirs...) pour vous permettre de circuler en toute sécurité car c'est elle qui est responsable en cas de défaut d'entretien et des conséquences que cela peut engendrer.

Cependant, en tant que **riverain**, vous disposez aussi d'**obligations sur la voie communale**, nommées plus communément des « **servitudes** », afin d'en faciliter les conditions de circulation, d'en protéger l'intégrité et d'en faciliter leur aménagement.

Parmi ces servitudes, nous pouvons citer :

➔ **Les servitudes de visibilité** : obligation de supprimer les murs, clôtures, plantations gênantes, etc. afin d'assurer la sécurité de la circulation pour les propriétés riveraines situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes.

➔ **Les servitudes relatives aux plantations** : obligation des propriétaires d'élaguer leurs arbres ou leurs haies afin d'empêcher que les branches ou les racines n'empiètent sur la voie communale.

➔ **Les servitudes d'écoulement des eaux** : Selon l'article 640 du code civil « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

*Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. »*

# LE CADRE DE VIE



LA QUALITE DE VIE SUR LA COMMUNE ?	EMOJI	PROCENTAGE
MAUVAISE	☹️	1%
MOYENNE	😐	11%
BONNE	😊	74%
EXCELLENTE	😄	14%

Les foyers sondés sont majoritairement satisfaits de vivre sur la commune.

### Une commune où il fait bon vivre !

Ils s'y sentent bien intégrés, y sont attachés et souhaitent majoritairement y rester pour construire leur vie dans le village.

Peu de foyers disent vouloir déménager. Quand cela est le cas, cette décision est liée au grand âge : pour se rapprocher des services. Pour autant, les réalités de vie par quartier sont bien spécifiques :

→ Sur les secteurs à forte concentration d'habitants, il est question de problèmes de voisinage et de promiscuité : aboiements des chiens, prolifération des chats, non-respect des heures de travaux, nuisances sonores, incivilités.

→ Sur les secteurs plus ruraux, les problèmes seraient plus liés à la cohabitation avec les chasseurs et aux traitements agricoles utilisés.

## CE QUI PLAÎT

« Village agréable à l'ambiance conviviale », « Tranquille », « Une commune dynamique », « Activités comme MixAge Café, médecin de proximité », « Vie sociale, contact facile avec les autres habitants, présence d'animations avec le marché du dimanche », « On ressent une réelle volonté politique d'animer la vie sociale », « La commune est belle et il y a beaucoup d'animations », « A la campagne proche de la ville »

## CE QUI DEPLAÎT

« Manque de commerces de proximité », « Incivilités », « Aboiements intempestifs », « Nuisances sonores », « Non respect des heures de travaux »

## LA PROPRETE

Beaucoup de réflexions de la part des habitants concernent la question de la propreté qui arrive en 5ème position, au même niveau que la sécurité.

Il est principalement, ici, question de l'évacuation des ordures ménagères, de l'entretien des moloks, des actes d'incivilité, des déchets sauvages...

Les moloks du stade sont particulièrement pointés, tant au niveau des incivilités (déchets posés au sol) que du fonctionnement (moloks pleins le week-end, obligeant à se rendre sur un autre site).



Le fonctionnement global des points de collectes intercommunaux est également remis en question (obligation de prendre sa voiture pour apporter ses déchets) ainsi que les difficultés rencontrées à la déchetterie (trop d'attente, mauvais agencement, plages horaires insuffisantes).

L'entretien des espaces verts et des quartiers est également soulevé (haies et herbes hautes).

### Paroles d'habitants

« Faire cesser ces décharges sauvages qui nuisent à l'environnement ».

« Indignée par l'incivilité des personnes vis à vis des déchets, des moloks, même si on n'est pas d'accord, ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi ».

## ACTION MUNICIPALE

### RENCONTRE

Avec

Madame UNI

Si beaucoup d'entre vous estiment le village de Saint Verand, convivial et chaleureux, il n'en reste pas moins que les conflits de voisinage perdurent et restent omniprésents dans certains quartiers. Ce sont d'ailleurs les principales demandes de rendez-vous en mairie !

Bien que fréquemment interpellé par ses administrés pour régler des conflits de pur voisinage, le maire n'a, à priori, aucune obligation juridique d'intervenir dans ce domaine. Lorsque les troubles de voisinage ne constituent pas des atteintes à l'ordre public, le maire est incompétent pour édicter une mesure de police. Il peut alors simplement jouer le rôle de médiateur ou de conciliateur dans le cadre de simples litiges entre voisins.

Dans les faits, les troubles de voisinage correspondent à des nuisances variées générées par une personne, des choses, des animaux, et causant un préjudice aux individus se trouvant dans la même aire de proximité.

Celui qui s'estime victime d'un trouble anormal de voisinage doit saisir les juridictions civiles aux fins



de solliciter que la nuisance cesse et de se voir indemniser, le cas échéant, des préjudices subis. Il lui appartient alors de démontrer que les troubles invoqués excèdent les inconvénients normaux du voisinage (constats d'huissiers, mesures réalisées par des techniciens, etc.).

Nombre de troubles anormaux de voisinage correspondent à des nuisances sonores, visuelles ou olfactives. Ils peuvent aussi se rapporter à des pollutions diverses de type émanations, fumées, ou être liés au stockage de matériaux présentant des risques. Des travaux ou la présence de plantations (générant par exemple de l'ombre privant d'ensoleillement une bande de terrain qui devient alors inexploitable) constituent également pour le voisinage un trouble anormal.

**C'est au juge que revient la tâche de le qualifier.**



### CE SERAIT TELLEMENT BIEN SI.....



### LA DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Plusieurs chiens sont aperçus sur notre commune, notamment aux abords du stade. Ils ouvrent régulièrement les sacs déposés devant les moloks aggravant la situation. Ces chiens errants peuvent aussi présenter un danger pour les enfants et adultes fréquentant les infrastructures sportives ou causer des accidents sur les voiries.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

La commune peut aussi capturer un animal jugé dangereux et le placer à la fourrière.

Le propriétaire dispose de 8 jours ouvrés pour se manifester et reprendre l'animal. Il devra bien sûr à cette occasion acquitter les frais de garde sous peine d'amende.

### LES DECHETS, PARLONS-EN

En France, chaque habitant produit 354 kg d'ordures ménagères par an. Les calculs sont réalisés par l'Ademe à partir des tonnages des poubelles des ménages (hors déchets verts) collectées par les collectivités locales. La quantité de déchets a doublé en 40 ans : nous achetons plus et plus fréquemment. Et les produits sont de plus en plus éphémères.

Face à ce constat, la réduction des déchets est une démarche essentielle permettant d'économiser les matières premières épuisables et de limiter les impacts sur l'environnement.

### UNE SEMAINE Poubel'la Vie

Sensibilisé par la question écologique avec bon nombre d'habitants, toutes générations confondues, Le MixAge Café a souhaité organiser une semaine autour des déchets et de l'environnement. Déjà prévu en 2020 puis annulée en raison de la crise sanitaire, cette semaine sera reprogrammée : **du 05 au 09 Juillet 2021**

La semaine Poubel'la vie accueillera associations, groupements, institutions, entreprises, particuliers et bénévoles qui se relayeront pour vous proposer un panel d'activités :

des **ateliers concrets** : customisation de vêtement, abri à chauve-souris, furoshikis, lessive, savons, cueillette et macerât, art'récup, repair ensemble, atelier sur la poule et l'oeuf...

Des **informations, des conférences**, des vidéos : sur le compostage, le climat, l'environnement et des **rencontres citoyennes**.

En filigrane, tout au long des animations, il sera question de mieux consommer, moins produire, prolonger la durée de vie des produits, jeter moins, consommer local et œuvrer pour l'environnement.

Vous avez envie de vous impliquer dans ce projet, n'hésitez pas à pousser la porte du MixAge Café !

Une programmation définitive vous sera communiquée ultérieurement.



La propreté est la première image qu'un village offre à ses habitants et à ceux qui le traversent.

Fidèle à ses objectifs en matière de développement durable, Saint-Vérand met un point d'honneur à agir concrètement dans ce domaine et a déjà lancé, au printemps dernier, une campagne de sensibilisation aux gestes écocitoyens auprès de tous les Saint-Vérannais.

Cependant, malgré les moyens déployés, garder l'espace public propre est un véritable défi : dé-

chets ménagers, encombrants, emballages, papiers, plastiques, canettes... polluent encore certains lieux du village et anéantissent le travail quotidien des agents municipaux.

Un peu de civisme et de respect des consignes de collecte et de tri sont attendus ! De petits gestes simples seraient aussi efficaces que des armées de camions et d'agents d'entretien, et tellement moins chers pour la collectivité !

**ON COMPTE SUR VOUS !**



### LE SAVEZ-VOUS ?

Les dépôts sauvages (ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts) sont, dans l'esprit, intolérables, et dans les faits, illégaux. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention de 5<sup>ème</sup> classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal (jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets).

# INCIVILITÉS STOP



## STOP AUX NUISANCES AUDITIVES

### LA REGLEMENTATION

Les activités d'entretien des espaces verts privatifs sont réglementées dès lors qu'elles sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores pour les voisins.

Cela concerne les tondeuses à gazon, les débroussailluses, les tronçonneuses, les taille-haies, les broyeurs de végétaux et tout autre matériel bruyant notamment de bricolage (scie, ponceuse, perceuse...).

Les créneaux horaires à respecter sont les suivants :

#### LES JOURS OUVRABLES

de 8 h 30 à 12h et

de 14h à 19h,

LES SAMEDIS,

de 9 h à 12h et

de 15 h à 19 h,

LES DIMANCHES ET JOURS

FERIES,

de 10 h à 12h.

## ORDURES MENAGERES

### LA GESTION DES DECHETS EST UNE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté est responsable en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Elle gère la collecte et l'entretien d'un réseau de plus de 200 points d'apport volontaire des déchets recyclables (verre, papier, plastique...) et ultimes (non recyclables) répartis sur tout le territoire. La communauté de communes gère aussi trois

déchèteries à Saint-Quentin sur Isère, à Vinay et à Saint-Sauveur.

Eviter que des objets dont on n'a plus usage ou qui fonctionnent un peu moins bien se retrouvent dans des centres d'enfouissement, leur donner une seconde vie à des prix modiques tout en favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire : la recyclerie relève tous ces défis, par la préservation de l'environnement, la création d'emplois et de boutiques solidaires.





# LES COMMERCES ET CIRCUITS COURTS

## UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

26% des répondants relèvent qu'il manque un commerce de proximité localisé au centre du village de Saint-Vérand.

La demande principale porte sur une boulangerie ou à minima un dépôt de pain.

Il est également évoqué l'implantation d'un café, café/ restaurant, d'une épicerie, d'un magasin de producteurs locaux. Cette offre serait complémentaire au marché et à proximité des services déjà existants.



## Paroles d'habitants

- « boulangerie et une épicerie »
- « Un commerce avec des produits locaux de qualité »
- « Épicerie bar restaurant /point chaud »
- « Petite épicerie de producteurs en plus du marché du dimanche matin »
- « Un point multiservices avec le soutien de la municipalité ou l'on trouverait les produits des producteurs locaux »
- « Point relais colis, dépôt de pain (mais vrai pain pas de l'industriel) »
- « Des produits de 1ere nécessité »
- « Un bar, lieu social qui serait un complément du mixage café »
- « Une épicerie, pourquoi pas sociale et solidaire »

## Paroles d'habitants

- « C'est bien de trouver de quoi faire ses courses sur place »
- « Marché convivial, nous sommes contents que ce marché existe »
- « Heureusement qu'il existe, très bonne initiative »
- « Marché très agréable qui est rentré dans nos habitudes hebdomadaires »
- « Un joli marché de producteurs, le côté producteurs locaux à préserver »
- « Ce marché mérite d'être aménagé pour l'hiver, il fait froid »
- « Un marché très sympa et des producteurs très à l'écoute et souriants »
- « La présence du café du MixAge importante qui apporte un plus dans ce marché, des liens, des rencontres »
- « Nous tenir informés sur le groupe facebook, lorsqu'un des producteurs est absent ou nous rappeler la présence de ceux qui ne viennent qu'une fois par mois par exemple »
- « Plus de communication »
- « Attention à ne pas dénaturer ce marché qui a l'origine est un marché de producteurs »
- « S'il y avait plus de maraîchers, ça serait encore mieux. »

## LE MARCHÉ DU DIMANCHE PLÉBISCITÉ

54% des répondants fréquentent le marché du dimanche et expriment leur satisfaction de pouvoir s'y rendre. On y rencontre les amis, on « papote », on y partage le café ou le rosé... LA VIE de VILLAGE !

Les foyers, qui ne le fréquentent pas, mettent en avant le fait que le jour n'est pas forcément adapté à leur emploi du temps et souhaiteraient un marché plus tôt dans la semaine ou, pourquoi pas, en soirée (le vendredi soir par exemple).

Le marché est visité à peu près de manière égale par les différentes tranches d'âge mais on notera cependant une fréquentation supérieure de la part de nos aînés !

Davantage de producteurs, plus de produits bio (surtout pour les fruits et légumes...), telles sont les améliorations attendues par la population...

En attendant, tous reconnaissent les bienfaits de son existence car participant grandement à l'animation du village et au maintien du lien social si important de nos jours !

On attend avec impatience le retour de la « buvette ambulante » de Mixage Café et l'équipe de ses bénévoles !



## ACTION MUNICIPALE

### CIRCUITS COURTS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Sous l'impulsion de la commune de Chevrières, la commune de Saint-Vérand est aujourd'hui associée à un projet de restauration scolaire qui a pour objectifs la création d'une cuisine centralisée mutualisée et l'émergence d'approvisionnements en circuits de proximité.

Un comité de pilotage composé d'élus et de parents délégués travaille à sa concrétisation.

Parallèlement à ce projet, des actions de sensibilisation (lutte contre le gaspillage alimentaire, tri sélectif des déchets...) sont organisées régulièrement par l'équipe périscolaire afin de responsabiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la protection de l'environnement.

Un sondage relatif au projet en cours, réalisé en mars 2021 auprès des familles de l'école (81 réponses sur 110) a fait apparaître les remarques suivantes :



### LE SAVEZ VOUS ?

9 agents municipaux encadrent chaque jour la pause méridienne (la directrice de l'accueil de loisirs, 2 animateurs, 3 ATSEMS, 2 agents polyvalents, 1 agent de restauration).

75 enfants (1 sur 2) sont inscrits chaque jour à la restauration scolaire.

Le coût de revient de l'accueil 11h30-13h30 avec restauration s'élève à environ 8€/enfant. La somme demandée aux familles s'échelonne entre 3 et 5€ selon le quotient familial.



**L'équipe municipale souhaite valoriser l'utilisation de produits locaux en restauration scolaire, pour une alimentation saine, sûre, accessible à tous.**

- 94% des familles sont sensibles à la qualité des repas et accordent une grande importance à l'utilisation de produits frais ;
- 80% d'entre elles estiment que l'alimentation et la nutrition devraient faire partie d'un projet pédagogique à mettre en œuvre ;
- 67% se disent prêtes à payer un peu plus cher ce temps de pause méridienne au cas où ce projet de cantine en gestion directe verrait le jour.

### UN SOUTIEN AU MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Afin de soutenir l'implication des producteurs locaux présents tous les dimanches matin sur le marché de Saint-Vérand et de les accompagner dans leurs envies d'amélioration de la prestation proposée, une commission municipale, composée d'élus, de producteurs et de membres de Mixage Café a vu le jour.

Son objectif est de mener une réflexion conjointe quant à la manière de contacter de nouveaux producteurs potentiels, de communiquer sur l'existence de ce marché et de réfléchir sur toutes les actions festives complémentaires à mettre en place pour dynamiser encore plus ce temps de rencontre du dimanche matin. Les idées ne manquent pas : marchés à thèmes, animations musicales...

**PLACE à l'innovation pour encore plus de convivialité !**



Nous saluons au passage  
« la Chèvrerie de la Gabote »  
« le Jardin de Marlaine »,  
« le Fournil et les Jardins de Caroline »,  
« La Ferme de Louva d'Eva »,  
« la Ferme du Maine »  
« le Food Moon Truck »

qui, malgré les dures périodes de confinement obligé, nous ont rassurés par leur présence, leurs sourires et leur bienveillance.

# LES BATIMENTS, ESPACES PUBLICS ET L'ENVIRONNEMENT



## UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS

Un foyer sondé sur 6 souhaite la création d'une aire de jeux pour les petits soit 17% des sondés. Il est question d'une aire proche de l'école dans un endroit sécurisé et clos, où l'on pourrait trouver une balançoire, un toboggan et un bac à sable.

« Pour que les enfants se retrouvent en dehors de l'école », que ce soit une occasion de « balade et de rencontre entre parents » et pouvoir éviter de « devoir prendre la « voiture pour se rendre aux jeux à St Marcellin ». Il est évoqué également un aménagement jeux en bordure de Cumane.

### Paroles d'habitants

« Avoir des prêts d'ordinateurs, un endroit pour imprimer et encore que les jeunes fassent leurs devoirs le week-end dans un lieu avec des livres, des ordinateurs »

« Un espace ressource numérique pour se retrouver, éventuellement venir pour télétravailler, aide aux devoirs pour tous, enfants et adultes »

« Etre aidé pour les démarches, ouvert le week-end »

« Pour trouver des cours d'informatique et de l'aide régulière »

« Un lieu coworking, numérique qui mélangerait des actifs, des retraités, des jeunes venus chercher de l'aide »

## UN ESPACE DÉDIÉ AU NUMÉRIQUE

23% des foyers sondés expriment leur souhait de pouvoir bénéficier d'un **espace numérique multifonctions**, ce qui rejoint également la demande d'un espace de coworking et de télétravail.

Il s'agirait essentiellement d'un espace de proximité, ouvert régulièrement, y compris le week-end qui offrirait des permanences réservées à l'accès aux droits, à l'aide aux démarches administratives, à des cours et du soutien scolaire... avec possibilité d'y trouver le matériel informatique nécessaire.

Il est important de souligner que 58% des foyers sondés expriment des difficultés dans leurs démarches administratives d'accès aux droits : difficultés liées à la dématérialisation d'une part (cartes grises, déclarations d'impôts, CAF, CPAM, dossier de retraite, création d'adresse mail...) et à la fermeture des services sur le territoire d'autre part. Encore une fois, ce sont les plus âgés d'entre nous qui subissent de plein fouet cette mutation annoncée !

Il est à souligner également les difficultés rencontrées récemment par certaines familles dans le suivi pédagogique de leurs enfants, faute de matériel ou de savoir-faire.

## L'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS



L'entretien, l'aménagement des espaces publics et chemins de randonnées font l'objet de nombreuses propositions de la part des habitants : balisage plus précis des chemins de randonnées, mise en valeur des chemins (écotourisme), cartes, aménagement des bords de la Cumane en lieu de promenade....

### Paroles d'habitants

« Les sentiers et chemins de la commune deviennent tous impraticables du fait des travaux de bucheronnage réalisés dans les bois environnants et qu'il n'y a aucune remise en état après leur passage. » « Des chemins agréables », « Préserver notre bel environnement »



### LE SAVEZ-VOUS ?

Il ne faut pas confondre les « chemins ruraux » qui font partie du domaine privé de la commune et sont affectés à l'usage du public avec les voies privées qui appartiennent à des personnes privées.

Dans cette catégorie, on distingue :

**Les chemins et sentiers d'exploitation** : ils appartiennent aux propriétaires riverains en copropriété et en usage commun et peuvent être interdits au public.

**Les chemins de desserte, de culture ou d'aisance** : à la différence des chemins d'exploitation, ils desservent un seul héritage. Toutefois, le propriétaire privé peut décider de les ouvrir à la circulation du public. Ils deviennent alors des chemins de passage.

**Les chemins de voisinage ou de quartier** : ces chemins sont indivis entre des propriétaires privés, ce qui les distingue des sentiers et des chemins d'exploitation.

**Les chemins de terre** : ces chemins, plus larges qu'un sentier, ne sont pas affectés, en principe, à la circulation du public.

## FLEURISSEMENT

Depuis quelques années, de nouvelles familles de plantes et de fleurs font leur apparition dans les massifs floraux des villes et des villages. Dans un souci d'économie, on ne renouvelle plus constamment les végétaux qui servent au fleurissement des communes. Petit à petit, les plantes annuelles, très gourmandes en entretien et en eau, sont remplacées par des vivaces et des arbustes adaptés à la zone de plantation.

Afin de réfléchir différemment en termes de fleurissement de Saint-Vérand, tout en gardant à l'esprit cette recherche de beau et d'esthétisme, il a été fait appel à un spécialiste en la matière !

Tout le monde a bien compris qu'il s'agit de Joseph SARREIL-BARON qui a gentiment accompagné de ses précieux conseils les agents municipaux en charge des espaces verts.



Pour un minimum d'entretien, ces nouvelles plantations seront associées à du paillage pour retenir l'eau et limiter la pousse des mauvaises herbes.

## ACTION MUNICIPALE

### LA DEMATERIALISATION

La transformation numérique de l'État est continue depuis 20 ans. Grâce à l'évolution des technologies, de nombreux services dématérialisés ont été créés (télé services, simulateurs, etc.).

Le programme « *Action publique 2022* » lancé par le gouvernement entend donner un nouvel élan à la transformation numérique de l'administration avec une dématérialisation de 100% des démarches d'ici 2022.

Si le « tout-numérique » présente des avantages certains, notamment par un accès plus aisé aux informations, il pénalise aussi certaines populations, principalement, les jeunes, les seniors et les personnes précaires. On estime en France qu'une personne sur cinq rencontre des difficultés d'accès à cet outil informatique, que ce soit matériellement ou parce qu'elle ne bénéficie pas des compétences nécessaires à son utilisation.

C'est pourquoi, dans le cadre de son plan de relance, l'Etat a prévu de déployer 4000 conseillers numériques France services sur l'ensemble du pays, de façon à initier, former, accompagner les habitants.

Le CCAS de Saint-Vérand a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt général pour le recrutement d'un conseiller et vient de recevoir son éligibilité. Ce conseiller numérique travaillera au MixAge Café, il sera entièrement financé par l'Etat pendant une période de 2 ans.



Ses missions seront multiples : aider aux démarches d'accès aux droits, proposer des cours, formations, soutenir les démarches en ligne, apprendre à utiliser les réseaux sociaux, à suivre la scolarité de son enfant, accompagner le développement numérique local...

Nous sommes donc en phase de recrutement et vous tiendrons informés des différentes permanences et animations qui seront mises en place.

### ↳ SOUTIEN A LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE LOCALE

Notre commune travaille aussi à développer les énergies renouvelables et les initiatives citoyennes. Preuve que chacun peut et doit à son échelle s'engager dans la transition énergétique.

Depuis 4 années la toiture de la salle des fêtes est équipée de panneaux photovoltaïques. Toujours en partenariat avec les Centrales Villageoises Portes du Vercors Royans, nous allons prochainement équiper un 2<sup>e</sup> toit des bâtiments communaux.

Parce qu'il nous a semblé important de sensibiliser les plus jeunes, la future installation portera sur le toit de l'école élémentaire. Des animations sont aussi prévues (Mixage et école) pour aborder de manière ludique le monde des énergies renouvelables et ses potentialités.

### ↳ AIRE DE JEUX ET REHABILITATION LOCAUX

Suite aux besoins exprimés en matière de numérique, une commission s'est créée pour évaluer les possibilités de réhabilitation du seul bâtiment communal partiellement vacant, qui est celui de la cure.

Après une visite des lieux, il s'avère que l'étage de ce bâtiment, très dégradé, nécessiterait des travaux d'envergure incompatibles avec le budget communal. La perspective à moyen terme de rénover 2 pièces en rez de chaussée a été retenue, qui permettra d'installer un petit espace numérique.

La commission a étudié également les possibilités de création d'une aire de jeux pour les tout petits, proche du centre-village mais se heurte pour le moment à l'absence de foncier disponible.

### DES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE



Optimiser la performance énergétique de nos bâtiments communaux est un enjeu fort et stratégique pour réaliser des économies d'énergie et réduire notre impact sur l'environnement. Les bâtiments communaux concernés sont l'accueil de loisirs « Zébulon », le bâtiment initial de « Mixage café » et les vestiaires du Stade de football.

L'Etat a mis en place un dispositif favorisant la rénovation énergétique, dont les collectivités peuvent bénéficier pour entreprendre ces travaux d'isolation.

Ce dispositif incitatif : « les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) » constitue un levier qui permet de financer en partie les travaux de nos bâtiments communaux.

Les travaux d'efficacité énergétique et tout particulièrement l'isolation des combles et des planchers-bas, ainsi que le calorifugeage des réseaux d'eau chaude sanitaire, permettent de générer des baisses de charges, d'améliorer le confort des bâtiments et de valoriser notre patrimoine bâti.

Ces travaux d'amélioration énergétique seront réalisés en 2021.

### PROJET DE REAMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE ET DE SES ABORDS

La « sortie de l'école » doit être considérée comme un temps d'échange et de rencontre à privilégier.

**De ce fait, cet espace public emblématique doit allier sécurité et convivialité.**

Il est à déplorer cependant que l'« objectif » de certaines familles, qui déposent leur enfant en voiture, est d'arriver le plus près possible de la porte d'entrée, sur la « drop zone » (ou « zone de largage »), entraînant ainsi des comportements incivils dangereux.

Après une phase de test, avec mise en place de balises provisoires et d'un marquage au sol, l'expérimentation semble concluante, et le dispositif proposé semble répondre aux attentes et à la sécurité des abords du groupe scolaire.

Mais attention, une zone de dépose-minute ne doit pas être confondue avec une zone de stationnement de courte durée. Pour que la zone soit la plus efficace possible, il est primordial que



les parents s'arrêtent, le temps strictement nécessaire pour déposer ou embarquer leurs enfants.

Aujourd'hui, la commune a décidé de réaménager le parking de l'école suite à cette période de test.

Une mission d'avant-projet a été confiée à un maître d'œuvre pour pouvoir déposer des demandes de subventions et chiffrer finement l'aménagement. Dès le plan de financement établi, les travaux pourront commencer.

## LA RENOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

La configuration de la cantine actuelle date des années 1992/1993 et il est un fait que ses performances thermiques et acoustiques ne répondent plus aujourd'hui aux normes actuelles.

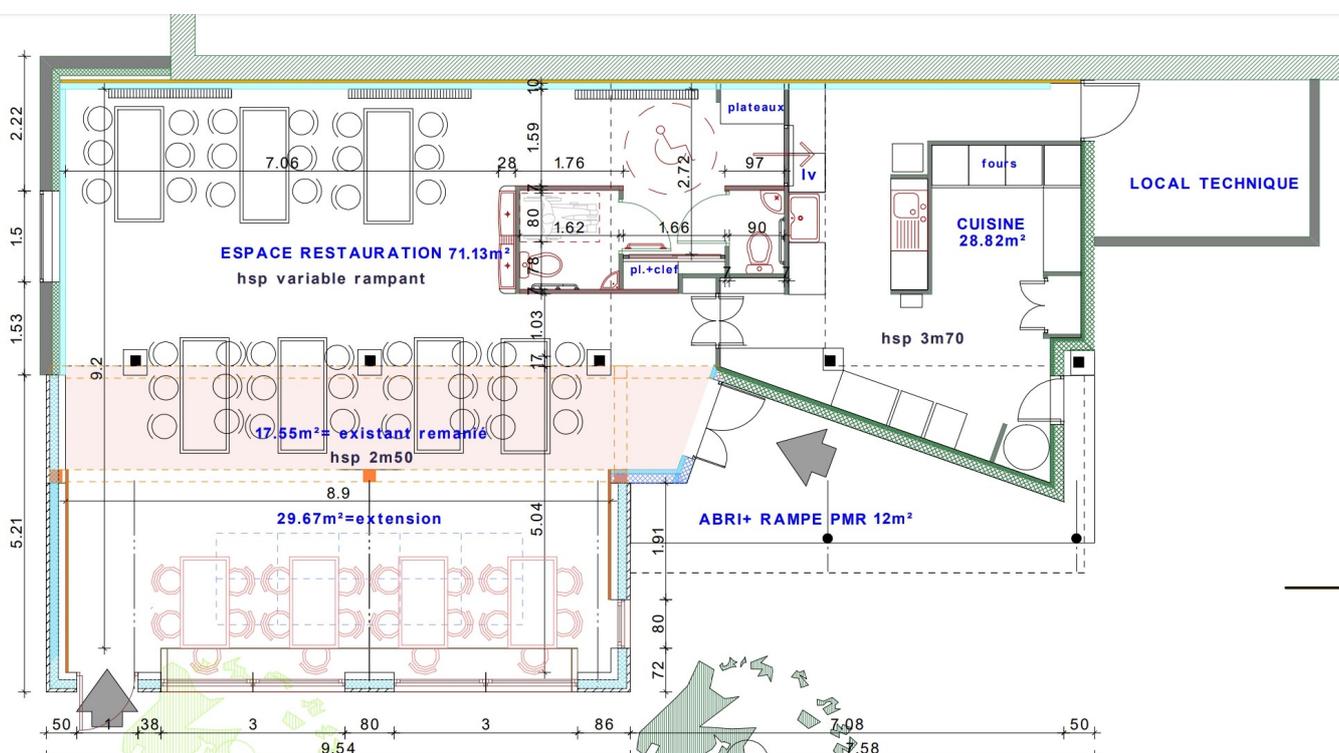
Suite à la réalisation d'un premier audit énergétique, la commune avait décidé, lors du dernier mandat, de procéder à la réalisation de travaux d'améliorations des performances énergétiques et acoustiques du bâtiment.

Par ailleurs, l'espace de restauration scolaire ne donnant pas entière satisfaction sur le plan fonctionnel, la commission actuelle, en charge de cette réhabilitation, s'est à nouveau penchée sur le dossier pour finalement proposer une extension de la salle de restauration, la partie cuisine demeurant un office de réchauffage et non pas de production.

Une commission « Cantine » spécifique a été mise en place pour suivre ce projet ; elle regroupe des élus mais également des agents de la commune et deux représentants des parents d'élèves.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue est le cabinet d'architecture « A MINIMA » de Voiron. L'esquisse du projet a été validée par le conseil municipal le 30 mars. Les études de conception sont en cours avec, pour objectif, un démarrage des travaux tout début 2022 pour une cantine opérationnelle à la rentrée de septembre 2022.

Le budget de cette opération, comprenant les travaux et l'intervention des bureaux d'études techniques nécessaires, est d'environ 300 000€.



### RENCONTRE



Avec

### LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Quel est votre ressenti par rapport à ces priorités fortement exprimées par les habitants ?

Le sondage des habitants révèle que les Saint-Vérannais sont très attachés à l'environnement et à un cadre de vie de qualité, tant au niveau de l'alimentation, du commerce local, de l'écotourisme, de la gestion des déchets, des solidarités, de la cohésion sociale et de l'accès à la mobilité douce.

Notre équipe est consciente des enjeux climatiques actuels et à venir et c'est pour cette raison qu'elle a créé une commission « développement durable » en 2020.

Le défi de notre collectivité est d'engager une démarche de développement durable autant que faire se peut à tous les niveaux, en s'appliquant à elle-même ce qu'elle préconise pour tous.

Penser global, agir local, dans le respect d'un environnement sain, tel est le défi qu'elle souhaite mener.

#### ENVIRONNEMENT NOCTURNE ET REDUCTION DE L'ECLAIRAGE

Un premier pas a été franchi entre 2016 et 2018 avec la rénovation du parc de luminaire (120 lampes changées) et des coffrets électriques avec l'accompagnement technique de Terriroire Energie 38.

Une économie annuelle de 2000€ s'en est suivie puisque notre facture est passée de 10 000 à 8 000€. Nous souhaitons aujourd'hui franchir un 2ème palier avec la coupure des éclairages la nuit (23h-5h) à partir du mois de Septembre.

Notre motivation consiste, d'une part, à réduire nos consommations électriques (objectifs - 30%) et notre impact énergétique et, d'autre part, à lutter contre la pollution lumineuse, source de nuisances pour les insectes et les oiseaux.

Certains habitants craindront une hausse de l'insécurité due à l'obscurité qui régnera dans les rues. Une peur compréhensible mais injustifiée : en effet, dans les villes ayant mis en place cette mesure, aucune augmentation significative des agressions et des cambriolages n'est à déplorer.

Enfin le centre village, où se concentrent les trajets piétons, devrait garder un éclairage à basse intensité toute la nuit.



#### UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Notre équipe municipale a souhaité dès sa mise en place mettre l'accent sur la notion de développement durable. Cela englobe plusieurs enjeux : la mobilité, l'environnement, l'énergie, le social ou encore l'alimentation.

A qualité équivalente et dans le respect des lois de la concurrence et des marchés, nous privilégions la solution locale pour nos achats (services, artisans et entreprises prestataires, alimentation ou consommables). Et ce pour deux raisons principales : faire vivre l'économie locale et limiter les déplacements.

